

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 019-9672/21/BM

■ Candidature à l'appel à projets "Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux" lancé par l'Etat - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Ligne de Bus à Haut Niveau de Service Martigues - Port de Bouc"

MET 21/18814/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Dans cet objectif, il est proposé la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de l'appel à projets « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020 par l'Etat. Cet appel à projets s'inscrit dans la poursuite du soutien de l'Etat en faveur des transports du quotidien prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019. Il vise ainsi à promouvoir de nouveaux projets de transport collectif en site propre ainsi que de pôles d'échanges multimodaux.

Le projet de ligne de Bus à Haut Niveau de Service Martigues-Port de Bouc répond aux objectifs et critères d'éligibilité de l'appel à projets sus-mentionné. Il s'appuiera sur l'actuelle ligne 22 du réseau Ulysse, dont il constitue l'une des trois lignes structurantes du réseau, la plus fréquentée.

Environ 70% des déplacements du bassin de proximité Martigues/Port-de-Bouc restent internes aux communes de Martigues et de Port-de-Bouc avec un potentiel de report modal important vers les transports en commun urbains.

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 16 avril 2021

Les principales destinations d'échanges sont le bassin d'Istres/Saint-Mitre-les-Remparts vers le nord par la départementale 5, Châteauneuf-les-Martigues/la Côte-Bleue et la commune et le pôle d'emploi de Fos-sur-Mer. En 2009, la part modale des transports collectifs des communes de Martigues et de Port-de-Bouc était très faible (environ 4% des déplacements). La voiture était le principal mode de transports (68% des flux) suivi par les modes actifs (26% de part modale).

La circulation est particulièrement importante pour rejoindre l'autoroute A55, en venant du Grand Port de Fos (N568 traversant les deux communes) et la départementale 5 en provenance d'Istres. Ces flux sont en constante progression. La réalisation du contournement autoroutier de Martigues aura pour effet de diminuer la circulation sur la N568 et permettre ainsi sa requalification en boulevard urbain multimodal.

Depuis 2013, l'offre de service sur la ligne 22 a été considérablement renforcée (+ 108%) ce qui s'est traduit par une forte croissance de fréquentation (+ 84%), avec jusqu'à 975 000 voyages enregistrés sur cette ligne en 2019. Cela démontre une forte réponse des usagers à l'amélioration de l'offre, cercle vertueux que la réalisation du BHNS permettra de soutenir. On note la même tendance à l'échelle de l'ensemble du réseau urbain Ulysse qui dessert 9 communes de l'Ouest de l'Etang de Berre.

La stratégie d'organisation de l'intermodalité se base sur trois pôles d'échanges à l'interconnexion entre lignes urbaines et les réseaux interurbains de cars et de trains express régionaux (TER) :

- Le pôle d'échanges de l'Hôtel de Ville qui a vocation à devenir le principal pôle d'échanges multimodal de Martigues, articulant transports urbains et cars métropolitains ;
- La halte ferroviaire de Croix-Sainte, connectée au projet de BHNS sera transformée en gare principale de Martigues et comprendra un parking-relais de 150 places ; située au cœur d'un secteur stratégique de renouvellement urbain et économique, à proximité d'une importante réserve foncière économique et du Quartier Politique de Ville (QPV) Mas de Pouane, la gare de Croix-Sainte permettra la réalisation d'un véritable quartier gare en organisant les interfaces entre réseaux de transports, zones d'emplois et lieux de résidence ;
- La gare de Port-de-Bouc qui articule Trains Express Régionaux (TER) et lignes urbaines ou interurbaines, bénéficie d'une situation privilégiée en cœur de ville et d'une forte fréquentation, avec un potentiel d'intensification urbaine et d'amélioration de son accessibilité permettant de renforcer encore sa fréquentation.

Le projet de Bus à Haut Niveau de Service Martigues-Port de Bouc présente les caractéristiques suivantes :

- 13,5 kilomètres de longueur de ligne ;
- Fréquence de 10 minutes en heures de pointe et de 20 minutes en heures creuses
- 37 minutes de temps de parcours ;
- 29 stations desservies (inter station moyenne 470 mètres) ;
- 22 kilomètres/heure de vitesse commerciale (amélioration de 4 kilomètres/heure par rapport à l'existant) ;
- Amplitude horaire : 6h00 – 21h30
- Meilleure régularité ;
- Stations modernisées et accessibles.

Ce projet de Bus à Haut Niveau de Service intègre :

- Des aménagements de sites propres ouverts à l'ensemble des lignes de bus et ciblés sur les sections où la perte de temps des bus est la plus forte, principalement en amont des carrefours ;
- La mise en place de dispositifs de priorité à certains des carrefours à feux de l'itinéraire ;
- L'implantation de feux tricolores équipés de dispositifs de priorité sur les carrefours giratoires les plus stratégiques
- La réalisation systématique d'aménagements cyclables sur les voies où sont réalisés des travaux en faveur des transports en commun.

Le prolongement du BHNS vers la zone commerciale des Etangs sur la commune de Saint-Mitre-les-Remparts - important générateur de déplacements - a été étudié (variante V1') et a démontré toute sa pertinence en termes de fréquentation et de report modal.

Desserte des grands équipements : Cette ligne de Bus à Haut Niveau de Service dessert :

- Les centres-villes de Martigues et Port-de-Bouc aux fonctions plurielles (habitat, commerces, loisirs, équipements, etc.) ;
- Des secteurs commerciaux : Clément Mille à Port de Bouc, Canto-Perdrix et Croix-Sainte à Martigues, zone commerciale des étangs sur Saint-Mitre les Remparts,
- Des grands générateurs ponctuels de déplacements : hôpital de Martigues, lycées, collèges, pôles administratifs (mairies, tribunal, conseil de Territoire), etc.

De nombreux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont desservis par cette ligne de Bus à Haut Niveau de Service, directement ou à moins de 500 mètres : 68% des habitants des QPV de Martigues et 67% des habitants des QPV de Port de Bouc.

Développement de l'intermodalité : La ligne de Bus à Haut Niveau de Service dessert 2 gares ferroviaires (Port-de-Bouc et Croix Sainte), dans lesquelles l'intermodalité avec les trains express régionaux sera renforcée. De plus, le pôle d'échanges de Martigues-Hôtel de ville desservi par la ligne de Bus à Haut Niveau de Service accueillera également les lignes interurbaines de la Métropole. Ce pôle d'échanges comprendra notamment :

- Un parc à vélos (consignes, garde-cycles, etc.) de façon à encourager l'usage combiné d'un vélo et des TC ;
- Des aménagements cyclables.

Un parc-relais associé au Bus à Haut Niveau de Service sera aménagé à proximité de l'Hôtel-de-Ville de Martigues. La ligne de Bus à Haut Niveau de Service sera articulée au niveau du Pôle d'échanges de Martigues – Hôtel-de-Ville avec les lignes du réseau Premium d'échelle métropolitaine MetroExpress.

La mise en place de la Ligne de ce Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Martigues-Port de Bouc respectera le calendrier prévisionnel suivant :

- Démarrage prévisionnel des études : 2021
- Démarrage prévisionnel des travaux : 2024

Calendrier prévisionnel :

- 2021 : Finalisation de l'étude de faisabilité et arrêt du programme
- 1er semestre 2022 : Concertation et Désignation d'un maître d'œuvre
- Mi 2022 – Mi 2023 : Etudes de maîtrise d'œuvre et procédures réglementaires;
- 2^{ème} semestre 2023 : Désignation des entreprises de travaux
- 2024 – Mi 2025 : Travaux et mise en service de la ligne.

La présente délibération vise désormais à approuver la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

La Métropole Aix-Marseille-Provence sollicite auprès de l'Etat une majoration du taux de subvention en raison de la desserte de nombreux quartiers prioritaires de la politique de la ville et de la mise en œuvre d'une politique d'urbanisme en lien avec le projet autour de la halte ferroviaire de Croix-Sainte et de la gare de Port-de-Bouc. La Métropole Aix-Marseille-Provence constitue le dossier de candidature en

conséquence avec l'ensemble des éléments et argumentaires requis justifiant l'obtention d'un bonus financier.

Le coût global prévisionnel de cette opération, inscrite au PPI sous le numéro 2013700100 est estimé à 18 169 760 euros HT.

Le montant subventionnable de l'opération, sur lequel est appelée la subvention, est estimé à 13 891 470 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération se présente ainsi :

	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Région Provence Alpes-Côte-d'Azur « CRET »	5,83 %	810 000,00 euros
Etat « AAP Grenelle 4 »	25,00 %	3 472 867,50 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	69,17 %	9 608 602,50 euros
TOTAL	100,00 %	13 891 470,00 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération TRA 026-6093/19/BM du Bureau de la Métropole du 20 juin 2019, portant demande de subvention d'investissement relative au financement de l'opération de ligne de Bus à Haut Niveau de Service de Martigues/Port de Bouc ;
- L'information au Conseil de Territoire du Pays de Martigues.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 16 avril 2021

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : " Candidature à l'appel à projets "Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux" lancé par l'Etat - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Ligne de Bus à Haut Niveau de Service Martigues - Port de Bouc" ;
- Que le projet s'inscrit dans l'esprit et le cahier des charges de l'appel à projets de l'Etat « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020 ;
- Que le projet permet de solliciter le bonus financier proposé dans le cadre de l'appel à projets de l'Etat au titre de la desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de son articulation avec des secteurs stratégiques de renouvellement urbains et économiques.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'appel à projets de l'Etat « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès l'Etat ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget Annexe des transports 2021 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Code opération père: 2013700100. Natures 2031 – 2145 – 238. Sous politique C210.

La recette correspondante sera constatée en section d'investissement sur le Budget Annexe des transports 2021 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature 1311 - Sous politique C210.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS